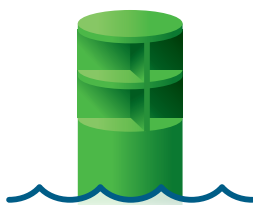


Les aides à la navigation sont constituées de bouées et de balises qui sont en place pour aider les navigateurs à se déplacer de manière sécuritaire sur les cours d'eau. Ces aides sont de deux types : les bouées qui se trouvent sur l'eau et les balises de jour qui se trouvent sur terre. Elles peuvent être de formes, de taille et de couleurs différentes. De plus, certaines sont lumineuses pour être vues plus facilement par visibilité restreinte. Les cartes marines indiquent si une aide spécifique est lumineuse, incluant la couleur de sa lumière et la séquence de son éclat. Les bouées spéciales sont d'autres types d'aides à la navigation qui renseignent les navigateurs sur certains règlements et restrictions qui sont en vigueur sur divers cours d'eau.

Bouées latérales et balises de jour – voies navigables et autres cours d'eau :

1. Bâbord :

elles doivent être laissées du côté bâbord (gauche) de l'embarcation lorsque l'on remonte le courant.



Bouée à bâbord :
verte avec dessus plat



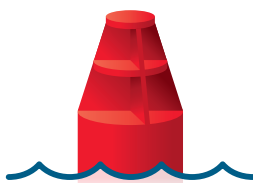
Balise de jour bâbord :
forme carrée à bordure verte
avec carré intérieur noir



Bouée de port local :
sphère verte

2. Tribord

elles doivent être laissées du côté tribord (droite) de l'embarcation lorsque l'on remonte le courant.



Bouée tribord :
rouge de forme conique



Balise de jour tribord : en forme
de triangle à bordure rouge avec
triangle intérieur rouge



Bouée de port local :
sphère rouge

3. Bouée spéciale

Les bouées spéciales sont situées directement au-dessus d'un danger pour la navigation et peuvent indiquer ou non la nature de ce danger à l'intérieur du losange (ex. rocher, haut-fond, etc.)



Bouée spéciale :
losange orange sur
bouée blanche



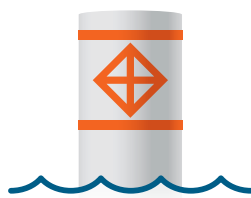
Balise de danger locale :
sphère jaune



Balise de danger locale :
bouteille ou
contenant blanc

4. Bouées d'endroit interdit

Les bouées d'endroit interdit servent à signaler des zones où la navigation n'est pas permise.



Bouée d'endroit interdit :
de couleur blanche avec
losange et croix oranges



Balise d'endroit interdit locale : signalisation
rouge pour un barrage



Balise d'endroit interdit locale : ligne de flotteurs
qui bloquent l'accès

5. Bouées de contrôle

Les bouées de contrôle servent à identifier des secteurs où les plaisanciers doivent réduire leur vitesse selon l'indication de vitesse à l'intérieur du cercle, le plus souvent 10 km/h. Notez que même à cette vitesse, certains bateaux créent de fortes vagues. Il faut réduire sa vitesse de manière à ne pas créer de vagues.



Bouée de contrôle : de couleur
blanche avec cercle orange.
Indique limites de vitesse,
zones de vagues interdites



Balise de jour de contrôle : carrée ou
ronde avec texte en noir



Balise de contrôle locale :
carrée ou ronde avec indication
de limite de vitesse

6. Bouées de renseignements

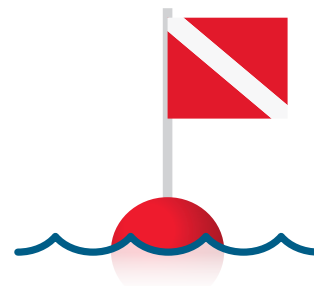
Les bouées de renseignements servent à fournir des informations utiles comme la proximité de marinas, de sites de camping, de stations pour faire le plein, etc.



Bouée de renseignement :
blanche avec carré orange

7. Bouées de plongée

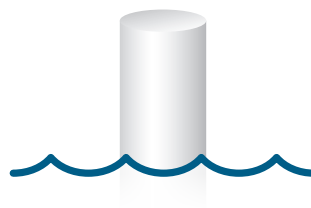
Les bouées de plongée indiquent la présence de plongeurs sous-marins et les plaisanciers doivent s'en éloigner d'au moins 100 pieds. Ils devraient également être familiers avec le pavillon de code Alpha qui devrait apparaître sur un bateau duquel des activités de plongée sous-marine ont lieu.



Pavillon de plongée :
rouge avec bande diagonale blanche

8. Bouées de natation

Les bouées de natation servent à délimiter les lieux de baignade désignés. Les plaisanciers doivent s'en écarter tout en prévoyant que des baigneurs peuvent s'aventurer à l'extérieur de ces limites.



Bouée de natation :
blanche avec dessus plat

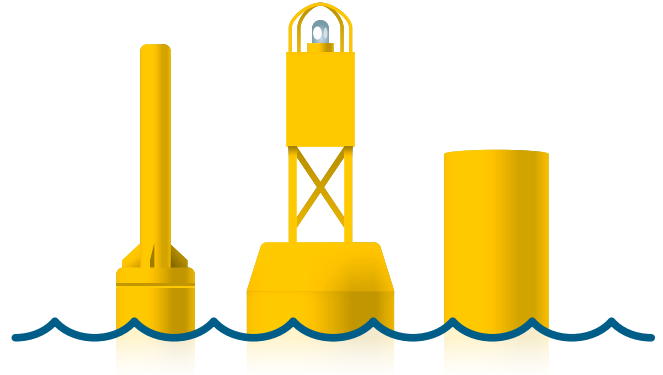


Balise d'aire de baignade locale : ligne de flotteurs blancs

Autre types de bouées

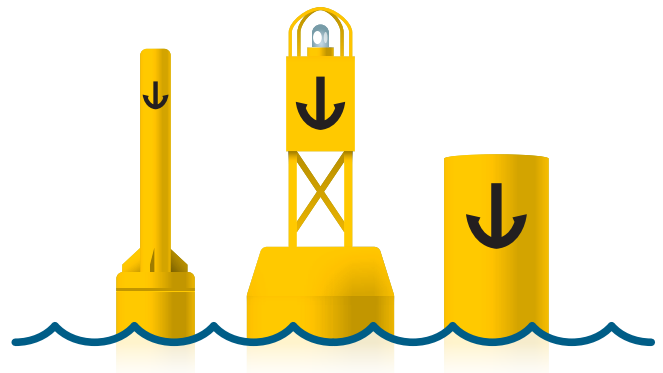
Bouées d'avertissement

Les bouées d'avertissement signalent des secteurs dangereux pour la présence de conduites sous-marines, de bases d'hydravions, de zones de tir, de parcours de courses et de secteurs de chenaux sans sortie.



Bouées de mouillage

Les bouées de mouillage signalent le périmètre de zone de mouillage désignées.



Bouées d'amarrage

Les bouées d'amarrage sont les seules auxquelles il est permis de s'attacher. Elles servent aux bâtiments qui ne peuvent accéder immédiatement au port, incluant les quillards.

